

PLAN DE SITUATION

Pourquoi faire un plan de situation ?

Le plan de situation permet de localiser le terrain sur lequel je souhaite réaliser mon projet sur le territoire de la commune.

La localisation de mon terrain permet à l'administration de m'indiquer les règles applicables à mon projet

Comment réaliser un plan de situation ?

Vous pouvez fournir un plan de situation à partir :

- d'une carte routière,
- d'un plan de la commune,
- d'un extrait cadastral,
- du Géoportail.

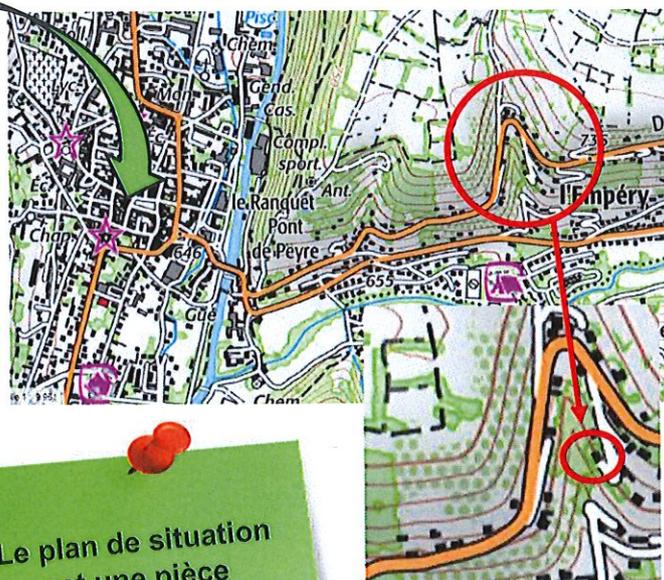
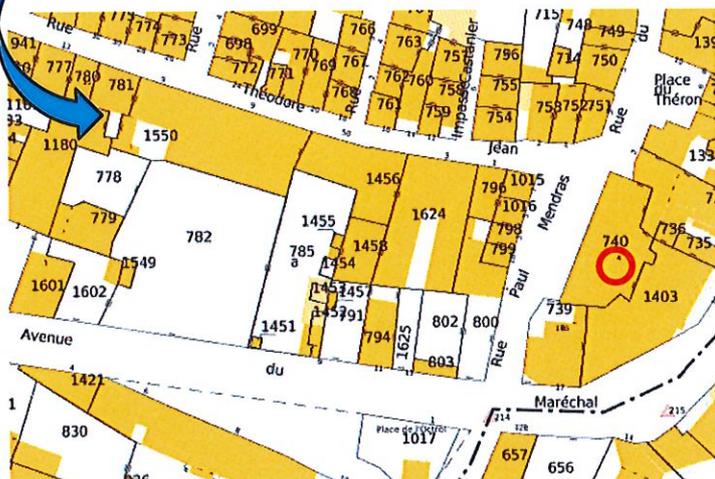
Exemple de plan à fournir :

Exemple 1 :

- ✓ Parcelle B 1117
- ✓ 16 Route du Mazet 48100 MARVEJOLS

Exemple 2 :

- ✓ Parcelle AE 562
- ✓ 4 Rue Paul MENDRAS 48100 MARVEJOLS



Le plan de situation est une pièce obligatoire pour tous les dossiers

ASTUCE :

- ✓ L'échelle et le niveau de précision dépendent de la localisation du terrain.
 - A la campagne une carte de randonnée ou routière est préférable,
 - En ville préférez un extrait cadastral
- ✓ Plusieurs plans peuvent-être fournis
- ✓ N'hésitez pas à faire paraître des points de repères (noms de rues, église, mairie, école...)

Plan de situation à proscrire :

- Pas de noms de ville/rue
- Pas de localisation par rapport au bourg centre

